



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Construction de structures de protection contre les inondations en bordure du Lac des Deux-Montagnes

(GT2019-001)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour le projet de construction de structures de protection contre les inondations en bordure du Lac des Deux-Montagnes. Les structures projetées seront des digues en terre et des murets de béton.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 60 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 3 copies) portant la mention « Construction de structures de protection contre les inondations en bordure du Lac des Deux-Montagnes (GT2019-001) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à quatorze heures (14h), heure locale, le lundi 25 février 2019**, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes  
A/S M. Jacques Robichaud, greffier  
803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **lundi 25 février 2019**, à ou après quatorze heures (14h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'AQO, à l'ALEC et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 6 février 2019

Jacques Robichaud, Avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques